Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260126-DE20260110-DE

COMMUNE DE PLUMERGAT

Séance du Conseil municipal du 26 janvier 2026

Délibération n°2026/01/10

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Plumergat, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine CADORET, Maire.

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 25

Étaient présents :	Sandrine CADORET, Michel JALU, Odile ROSNARHO, Pascal BLANDEL, Marie-Reine BOURGEOIS, Henri PERRONNO, Mathilde DINARD, Martine CHAPEAU, Dominique LE CALVEZ, Isabelle ARZ, Thierry DANO, Maryline PRADIC, Marie-Agnès CHAUVEL, Nathalie LE BODIC, Christophe JÉGO, Guillaume GUILLEMIN, Éva LEROUX, Romuald PRONO, Claire LE GUNÉHEC, Richard POTEL, Frédéric PIDANCIER, Lukrecja MILCENT, Samuel LE PENNEC
Absents excusés et représentés :	Philippe LE RAY a donné pouvoir à Sandrine CADORET, Valérie THOMAZO a donné pouvoir à Nathalie LE BODIC
Absents excusés :	Bernard FRANÇOIS, Joëlle LE GAT
Secrétaire de séance :	Éva LEROUX
Date de convocation :	19 janvier 2026

Objet : Présentation du rapport annuel 2025 du mandataire de la SPL AQTA ENERGIES

Monsieur Henri Perronno présente le rapport annuel du mandataire de la Société Publique Locale (SPL) AQTA Energies, pour l'exercice clos le 30 juin 2025.

Ces rapports sont publics et permettent une information des usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. Les rapports complets peuvent, sur demande, être transmis par voie électronique. Ils sont également disponibles sur le site www.auray-quiberon.fr/auray-quiberon-terre-atlantique.

Pour faciliter la présentation de ce rapport du mandataire en Conseil municipal, deux documents synthétiques de l'activité de la SPL en 2024-2025 ont été transmis aux élus par voie électronique, dont la présentation des éléments à retenir de l'activité de la SPL à ce jour.

Ce rapport contribue au contrôle analogue de la SPL AQTA Energies tel que défini par le code de la commande publique et le code général des collectivités territoriales. Conformément à l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal doit se prononcer sur le rapport et un vote est nécessaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260126-DE20260110-DE

Article unique : D'ÉMETTRE un avis favorable au rapport annuel du mandataire de la SPL AQTA Energies, tel que présenté.

La Secrétaire de séance,
Éva LEROUX.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Sandrine CADORET.